Envoyé en préfecture le 16/12/2025
Reçu en préfecture le 16/12/2025
Publié le
ID : 029-212902464-20251212-D_44_2025_12-DE

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
DÉPARTEMENT DU FINISTÈRE
Arrondissement de Brest

DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

DE LA COMMUNE DE **SAINT-ÉLOY**

SEANCE DU 12 DECEMBRE 2025

NOMBRES DE MEMBRES		
Afférents Au Conseil Municipal	En exercice	Qui ont pris part à la délibération
11	11	8

Date de convocation :
05/12/2025
Date d'affichage :
05/12/2025

L'an deux mil vingt-cinq, le vendredi 12 décembre 2025 **à 19 heures** le Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la Loi, en Mairie, sous la présidence de **M. Renaud GRALL, Maire**.

Présents : M. Renaud GRALL, M. Benoît LE DIZES, Mme Laëtitia LIZIARD, M. Michael HOURMANT, M. Olivier GRALL, M. Jacques TAINON, M. David JEANDOT, M. Pierre-Yves JEZEQUEL

Excusés : M. Antony MARC

Absents : M. Thibault CALBA, Mme Bénédicte LE PORT

Secrétaire de séance : M. Benoît LE DIZES

D44_2025_12 Convention de partenariat de Politique Educative Locale du Pays de Daoulas

Les communes du Pays de Daoulas ont, depuis les années 2000, engagé une réflexion politique à l'échelle du bassin de vie.

De nombreux dispositifs d'aides et d'accompagnement par la CAF et la MSA se sont succédés.

Au 1er Janvier 2022, les communes sont signataires d'un CONTRAT GLOBAL de TERRITOIRE auprès de la CAF du Finistère, du département du Finistère, de la communauté d'agglomération du Pays de Landerneau-Daoulas et chacune des communes du Pays de Daoulas, sur une durée de 4 ans.

L'objectif de cette démarche nationale est de développer une démarche fondée sur le partenariat pour renforcer l'efficacité, la cohérence et la coopération des services de proximité mis en place pour les habitants du territoire.

Cette convention aborde les enjeux partagés dans le champ d'action de la cohésion sociale : l'enfance, la jeunesse, le soutien à la parentalité, l'animation de la vie sociale, le handicap, le logement et le cadre de vie, l'accès aux droits et l'inclusion numérique. Sont retranscrites pour le Pays de Daoulas les actions mises en place antérieurement dans le cadre des Contrats Enfance Jeunesse.

La convention arrivant à terme au 31 décembre 2025, il est proposé aux 9 communes signataires de réitérer leur engagement dans la démarche du PROJET ÉDUCATIF LOCAL et de signer cette convention pour bénéficier de l'accompagnement de la coordination, et des différents éléments qui la composent (BAFA, Bourse à projet…).

Il est proposé aux communes partenaires de signer une convention pour la période du 1er janvier 2026 au 31 décembre 2028.

A l'unanimité, le conseil municipal :

- approuve le partenariat pour le fonctionnement coopératif de la politique éducative locale sur le territoire du Pays de Daoulas
- autorise Monsieur le Maire à signer la convention et avenants éventuels

Envoyé en préfecture le 16/12/2025
Reçu en préfecture le 16/12/2025
Publié le
ID : 029-212902464-20251212-D_44_2025_12-DE

Pour copie conforme au registre

Le Maire,
Renaud GRALL.

Secrétaire de séance,
Benoît LE DIZES.